

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation [1857-1876]  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 19 (1868)

**Artikel:** Trois lettres de l'an 1639  
**Autor:** Rode, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555216>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TROIS LETTRES DE L'AN 1639

COMMUNIQUÉES PAR M. RODE

Chasseral a beau se dresser entre le riant vallon de Saint-Imier et la Neuveville, celle-ci n'oublie jamais ses frères jurassiens ; aujourd'hui elle leur envoie un contingent d'élite , adeptes du progrès , pour la fête scientifique , — autrefois , elle avait pour ainsi dire le privilége de doter de pasteurs les populations uniquement adonnées à l'industrie ; plus anciennement encore, dans des temps de crise et de guerre , elle leur envoyait ses milices , jeunesse prompte à voler au secours des frontières menacées. Sera-t-il permis, en ce jour de fête, de raviver le souvenir des tristes jours d'autrefois , des dangers qu'on a courus, des maux qu'on a soufferts ? Le contraste ne fera que mieux goûter la joie de cette brillante réunion et l'on verra que pour le danger comme pour le plaisir, à toutes les époques, l'empressement de venir fraterniser avec vous, habitants hospitaliers du vallon, a toujours été le même. C'est pour constater cet attachement, ancien comme nos montagnes, que, quoique éloigné de vous, j'ose vous présenter aujourd'hui, au moyen de 3 lettres, trouvées dernièrement dans nos archives neuvilloises, une faible image des temps jadis et de la bonne harmonie qui régnait alors entre les habitants du Vallon et ceux des bords du lac.

Quelques mots seulement pour orienter historiquement nos bienveillants auditeurs dans une époque qui est de plus de deux siècles en arrière de nous.

Après la mort de Gustave-Adolphe , 1631, et surtout après la bataille de Nordlingen, 1634, si désastreuse pour les Suédois et le parti protestant , il s'était formé une alliance offensive et défensive , à Saint-Germain en Laye , 1637, entre Richelieu, cet infatigable ennemi de la maison de Habsbourg , et la couronne de Suède , représentée en Allemagne par le belliqueux duc de Weimar. Grâce aux subsides de la France et à la valeur des

Suédois, l'équilibre se rétablit entre les parties belligérantes, et la lutte se prolongea au grand préjudice des neutres qui avaient à souffrir tantôt des uns, tantôt des autres. Nos archives neuvilloises contiennent des centaines de lettres de cette époque où il est question des ravages faits par les Impériaux ou des horreurs commises par les bandes, soi-disant suédoises, mais en réalité composées d'un ramassis de gens sans aveu, se battant sans égard à la religion pour qui les payait le mieux.

Après les victoires de Rheinfelden, de Thann, d'Ochsenweiler, 1638 et 1639, etc., le vaillant Bernard de Weimar croyait pouvoir se créer un Etat indépendant au détriment de la maison Espagne-Autriche, au moyen des possessions enlevées par lui en Alsace et en Souabe et il y aurait joint l'évêché de Bâle; car il régnait comme successeur des princes-évêques au point d'envoyer à Neuveville un de ses conseillers, Himly (peut-être la souche des Himly de Neuveville), pour réclamer le paiement de toutes les redevances, dûes ci-devant à l'évêque et dévolues à lui par droit de conquête. Ses troupes établies sur les terres de l'évêché, en faisaient horriblement souffrir les habitants (on connaît leur cruauté proverbiale par la boisson des Suédois), ne respectant pas plus les districts protestants que les localités catholiques: c'est pourquoi il fallait si souvent expédier des troupes aux frontières pour contribuer à la défense commune. La ville de Bienne, ayant le droit de bannière sur la vallée, devait pourvoir à sa défense et en qualité de protectrice de ses subordonnés si exposés à cause de la proximité des frontières, elle sommait mainte fois Neuveville de venir à son aide avec son contingent qui, quelquefois, était fort de plusieurs centaines d'hommes. Nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux une missive de ce temps par laquelle Bienne demande à Neuveville d'envoyer incontinent du monde à Saint-Imier; cette lettre est datée du 3 avril 1639 et porte sur l'adresse l'apostille curieuse: « reçue le 3 peu devant les 10 heures, le même jour du soir ».

En voici la traduction :

I

Recevez d'abord nos offres de service avec tout ce que nous pourrons vous faire d'honneur et d'amitié !

Honorés, pieux, respectables, prudents, sages et particulièrement bien affectionnés seigneurs, nos fidèles combourgeois et bons voisins !

Quoique nous eussions espéré de n'avoir plus besoin de solliciter davantage votre secours et assistance, nous devons pourtant, en suite des rapports à nous parvenus comme quoi nos chers et fidèles amis ressortissant de notre bannière se trouvent dans la plus extrême détresse et grand péril, vous requérir de nouveau, au nom de notre combourgeoisie et bon voisinage, de bien vouloir envoyer vos hommes d'armes (*Usziiger*, hommes qui doivent aller en campagne) en toute hâte et sans le moindre retard, encore ce soir à Saint-Imier. En vous offrant, avec l'expression de notre reconnaissance, la réciprocité de pareils services, nous vous recommandons avec nous à la protection de la Toute-Puissance divine.

Donné à Bienne, ce 3 avril 1639.

Maire, maître-bourgeois et conseil de Bienne.

Ces troupes occupèrent la frontière juste un mois de temps, car la lettre de Bienne du 4 mai de la même année annonce leur licenciement en remerciant Neuveville de son zèle et bon secours.

II

Entrée à peu près comme la précédente.

Puisque maintenant la détresse dans la seigneurie d'Erguel est passée, nous n'avons pu nous dispenser de congédier, à votre demande, vos gardes et en même temps (*beinebens*) de vous remercier amicalement, chers, fidèles et bien-aimés combourgeois, du bon et fidèle secours que vous nous avez donné en cette rencontre comme antérieurement. En vous offrant de réciproquer ces services en toutes les occurrences possibles, ainsi que nous le devons et voulons, nous prions Dieu le Tout-Puissant qu'il vous maintienne en parfaite et durable santé et en paisible prospérité.

(Signé comme la précédente.)

Nous n'ajouterons ici que deux remarques : Par l'expression « davantage » dans la première lettre, nous voyons que Bienne

avait déjà sollicité le secours de Neuveville peu de temps auparavant et qu'elle l'avait sans doute obtenu. Dans la seconde lettre les mots « à votre demande » (*uff üwer Begär*), montrent que les magistrats de Neuveville avaient désiré le retour de leurs hommes, chose naturelle vu les travaux que le vignoble exige à cette époque de l'année, aux mois d'avril et de mai. Il paraît toutefois que les contrées menacées ne se croyaient pas encore suffisamment garanties puisque, par une lettre datée du même jour, les magistrats de Saint-Imier et de Sonvillier demandent que ces troupes ne soient pas retirées.

III

Nobles, prudents, sages et vertueux seigneurs,

L'offre de nos très-humbles services et salutations prémisses. Nous ne pouvons assez vous remercier de l'honneur et de l'amitié qu'il vous a plu nous témoigner jusques à présent, par l'assistance tant des gens de votre ville que par ceux de la montagne, membres dépendants de votre bannière. Or, comme nous entendons qu'estre (*qu'il est*) en délibération de les retirer sans en renvoyer d'autres, nous vous prions bien affectueusement de vouloir encore continuer une quatorzaine de jours à raison que le danger n'a encore été si imminent vu les vols et pillages qui se commettent. Le premier de ce mois, ils enlevèrent (sauf honneur) 24 bœufs et 3 juments. Hier nous vint nouvelles de la Chaux-de-fonds que l'on devait renforcer nos gardes à cause que les Bourguignons devaient passer par-dessus nos montagnes par troupes, pour s'en aller on ne sait de quel côté ni quel leur dessein peut être. Nous vous prions de nous accorder notre demande avec offre que nous fesons, outre ce que justement nous sommes déjà entendus, jusques à présent, de vous contenter et tant faire que vos Seigneuries et les gens que nous envoyèrent, comme aussi ceux qui jusqu'à présent y ont été, en recevront bon contentement. En attendant une favorable réponse après vous avoir dit à Dieu à la protection duquel nous vous recommandons et demeurons de bien bon cœur, Messieurs,

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs et bons voisins, maire, jurés, ambourgs et communance de la paroisse

De Sonvillier, en hâte  
le 4 mai 1639.

de Saint-Imier, et au nom d'Icenx,  
DAVID PETERMAND, greffier.

Quand le Jura aura-t-il, de la plume de son infatigable historien Quiquerez, l'histoire de ces temps si difficiles et si orageux ! mon concours lui serait assuré pour un tel ouvrage.

Neuveville, 30 septembre 1867.

